



SAINTE-THÉRÈSE
Ville d'arts, de culture et de savoir

Avis de publication

Règlements numéros 922-137

AVIS PUBLIC vous est donné que le conseil municipal de Sainte-Thérèse a, lors de la séance extraordinaire tenue le 11 décembre 2023, adopté le règlement suivant :

- **922-137 N.S. - concernant la circulation, la signalisation et la sécurité publique sur le territoire de la ville de Sainte-Thérèse afin de retirer une case de stationnement sur la rue Saint-Louis, sud de la rue Chanoine-Lionel-Groulx**

Prenez avis que ces règlements sont disponibles pour consultation à mon bureau lors des heures d'ouverture de l'Hôtel de Ville ou sur le site internet de la Ville, joint au présent avis

DONÉ À SAINTE_THÉRÈSE,
ce 14 décembre 2023

Avis numéro : 2023-85

Camille Plamondon, greffière



SAINTE-THÉRÈSE

Ville d'arts, de culture et de savoir

RÈGLEMENT 922-137 N.S.

Règlement ayant pour objet d'amender le règlement numéro 922 N.S. concernant la circulation, la signalisation et la sécurité publique sur le territoire de la ville de Sainte-Thérèse afin de retirer une case de stationnement sur la rue Saint-Louis, sud de la rue Chanoine-Lionel-Groulx

Adopté le 11 décembre 2023





SAINTE-THÉRÈSE

Ville d'arts, de culture et de savoir

RÈGLEMENT 922-137 N.S.

Règlement ayant pour objet d'amender le règlement numéro 922 N.S. concernant la circulation, la signalisation et la sécurité publique sur le territoire de la ville de Sainte-Thérèse afin de retirer une case de stationnement sur la rue Saint-Louis, sud de la rue Chanoine-Lionel-Groulx

VU l'avis de présentation donné sous le numéro 2023-647 par M. le Conseiller Armando Melo lors de l'assemblée ordinaire du 4 décembre 2023 et du dépôt d'un projet de règlement à la même séance ;

EN CONSÉQUENCE, à une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Thérèse, tenue le 11 décembre 2023 à laquelle sont présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Armando Melo, Héloïse Bélanger, Barbara Morin, Michel Milette, Luc Vézina, Johane Michaud, Jacynthe Prince et Mylène Morissette, formant quorum et siégeant sous la présidence de son Honneur le Maire Christian Charron, sur proposition de ____ appuyée par ____, il est résolu que le conseil municipal décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 : Le règlement 922 N.S. de la Ville de Sainte-Thérèse est amendé pour introduire l'article 101.39 suivant :

Que soit retirée une case de stationnement sur la rue Saint-Louis, au sud de la rue Chanoine-Lionel-Groulx, laquelle est déterminée au plan annexé aux présentes comme annexe A.

ARTICLE 2 : Le présent projet de règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté le 11 décembre 2023

LE MAIRE

LA GREFFIÈRE

Christian Charron

Camille Plamondon



Plan

